

N/REF : 27/05/2026 12H01 C:000502 I:17579
V/REF : 879499
V/Email reçu le Mercredi 27/05/2026 à 12H01

ESPACIL HABITAT
Siege
20 RUE GUY ROPARTZ
CS 54221
35042 RENNES CEDEX

IMMEUBLE : 1 PRESTRE
1 B PPASSAGE AGATHE LE PRESTRE
35410 CHATEAUGIRON

Rennes, le 12 Juin 2026

Référence Marché: Electricité-Lot5 Breti.Ouest

LOCALISATION : 1 B PPASSAGE AGATHE LE PRESTRE - MR SINGH 07.55.67.18.98
APT 201

MOTIF : VÉRIFICATION ÉLECTRIQUE COMPLETE DU LOGEMENT

Donneur d'ordre : Mme R MOREL

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 03/06
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
OUVERTURE DE TABLEAU ÉLECTRIQUE.
CONTROLE TABLEAU ÉLECTRIQUE
CONSTAT : INTER-DIFFÉRENTIEL : OK,
CONTROLE DISJONCTEURS DE PROTECTION PRISE, LUMIERES, MACHINES
CONSTAT : RIEN A SIGNALER
CONTROLE FONCTIONNEMENT VMC
CONSTAT : RIEN A SIGNALER
LE TABLEAU ÉLECTRIQUE BIEN AU NORMES 15C100.
FERMETURE DE TABLEAU ÉLECTRIQUE.
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : LE COMPTE RENDU ENVOYÉ LE 05/06/26 A 13H58 ROMANE.MOREL@ESPACIL.COM

27/05 : MSG REP

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et
Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	2.1-Ff	Vérif.familial instal.électrique	2	146,34
				146,34
		TOTAL H.T.		146,34
		T.V.A. a 10,00%		14,63
		TOTAL T.T.C.En EURO		160,97

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.